



Compte-rendu de la CAPA des SAENES (29 mai 2009)

Le SNASUB a été la seule organisation à faire une déclaration préliminaire (voir page 3). Nous contestons la réforme des barèmes avec la demande de CV et d'une lettre de motivation pour l'accès à la liste d'aptitude, de l'utilisation des entretiens professionnels pour les tableaux d'avancement et la liste d'aptitude.

Mme Joliat, secrétaire générale du rectorat a répondu à plusieurs de nos critiques. Les CV et lettres de motivation étaient obligatoires pour se présenter sur la liste d'aptitude. Cette nouvelle mesure a découragé beaucoup de collègues puisque nous n'avons eu que 96 noms sur la liste contre 224 l'année précédente. Les autres années, les chiffres étaient de ce niveau également. Mme Joliat nous a dit que ces deux éléments nouveaux n'avaient pas pour but de moduler la liste d'aptitude déterminée par un barème. La lettre de motivation servait à « être acteur de son devenir, de sa carrière ». Les collègues seront heureux d'apprendre que les heures consacrées à sa rédaction auront peu servies ! Il nous a été aussi annoncé que le travail sur les dossiers devient lourd car il faut vérifier les allégations contenues dans chaque lettre de motivation.

Des agents n'ont pas eu d'entretiens professionnels en 2007-08 et cela ne leur portera pas préjudice pour les tableaux d'avancement et la liste d'aptitude. Une collègue qui a eu un entretien jugé négatif, se verra, elle, retirée d'un tableau d'avancement.

Après un échange sur la déclaration du SNASUB, nous avons étudié la liste d'aptitude, les tableaux d'avancement, le mouvement, les intégrations, les détachements, les titularisations et les congés de formation professionnelle.

Liste d'aptitude : (tableau page 2)

Sur les 96 agents inscrits, seules 6 possibilités étaient offertes. Une liste complémentaire de 4 noms a été faite pour combler les éventuels collègues qui réussiraient le concours de SAENES ou qui refuseraient le bénéfice de la liste d'aptitude. La liste n'est pas modifiée puisque les entretiens professionnels satisfont les autorités académiques.

Cette année, la CPE (Commission Paritaire d'Établissement) de l'université de Caen a respecté les barèmes. Le SNASUB est favorable au strict respect du barème qui doit être le même pour tous les agents.

Tableau d'avancement (tableaux page 2)

Classe supérieure

120 agents sélectionnés et 10 possibilités.

Un certain nombre de collègues étant à la fois admissibles au concours de SAENES Classe exceptionnelle et sur la liste des 10 lauréats, il a été nécessaire de procéder à une liste complémentaire.

Par ailleurs, comme nous l'avions annoncé, les entretiens professionnels peuvent avoir une incidence sur la carrière. Cela s'est confirmé lors de la discussion sur le tableau d'avancement pour la classe supérieure. Une collègue a été purement et simplement évincée de la liste car son entretien ne lui était pas élogieux. Le SNASUB a demandé le respect du barème et du classement initial et le vote a été le suivant : 1 pour, 2 abstention et 6 contre. Remarquons que si la collègue n'avait pas eu d'entretien professionnelle, elle aurait été maintenue sur la liste !

Classe exceptionnelle

102 agents sélectionnés et 5 possibilités. Pas de difficultés particulières à noter.

Sommaire :

- liste d'aptitude et tableau d'avancement : Page 1-2
- Bilan du mouvement : p.2
- Reçus sur la liste d'aptitude SAENES - 2009 : p.2
- Reçus sur le tableau d'avancement SAENES Classe Excep. : p.2
- Reçus sur le tableau d'avancement SAENES Cl. Sup. : p.2
- Déclaration du SNASUB à la CAPA : p.3
- Les collègues qui mutent : p.4
- reçus aux concours interne et externe : p.5
- reçus examen professionnel SAENES Cl. Excep. : p.5
- Listes des postes vacants : p.6

Mouvement

59 collègues ont participé au mouvement (dont 1 avis défavorable). 64% obtiennent une affectation sur leur premier vœu, 18% sur leur second vœu.

Le faible nombre de points au **barème** ne doit pas être perçu obligatoirement comme un handicap. Ainsi, une collègue avec 100 points est maintenu sur son poste quand un autre est muté avec seulement 9,01 points. Si un maximum de points avantagent l'agent, les vœux sont aussi déterminants. A ce sujet, si l'on souhaite muter, il ne faut pas hésiter à élargir ses demandes sur des zones, à utiliser les 6 vœux possibles et à bien distinguer les **fonctions**. Celles-ci sont mal connues car non précisées dans la circulaire académique. Précisons donc :

- NG : non gestionnaire en EPLE = poste en intendance non gestionnaire
- ADM : fonction administrative = poste en secrétariat
- GM : Gestion matérielle : poste en intendance
- IND : indifférent : poste en intendance et secrétariat

Il a pu y avoir des confusions entre NG et ADM, ce qui peut bloquer une affectation d'un agent.

Université : pour la première fois, les postes de l'université ont été fléchés en poste à responsabilité particulière (PRP). Ce "statut" de poste est lié à la nouvelle loi régissant les universités qui veut que chaque président d'université peut opposer son veto à l'affectation d'un agent, malgré un nombre de points suffisants et des vœux correspondant aux postes. Pour la catégorie B et C, le président de l'université de Caen a fait le choix de ne pas mettre de filtres (CV, lettre de motivation ou entretien préalable...) Chaque université définit elle-même ses propres modalités de recrutement.

IUT : les antennes n'ont pas de numéros d'établissements spécifiques et les élus en CAPA ignorent donc dans quelle ville précise un poste se libère. Cela a été le cas à Vire où une collègue a demandé la commune en vœu 1 mais n'a pu l'obtenir au cours de la CAPA.

Intégration, congé de formation professionnelle

3 intégrations sont effectives au 1er septembre 2009. Un seul agent aura un CFP l'année prochaine.

Détachement

La politique RGPP s'abattant sur tous les services publics, les agents de services qui ferment sont obligés de muter. On a 10 demandes de détachement venant de France Télécom, La Poste, la Justice (fermeture du Tribunal d'Instance de Mortagne-au-Perche), la Défense (fermeture programmée en 2010 de la caserne de Bretteville/Odon).

Titularisation

28 titularisations, aucun ajournement.

Réductions d'ancienneté

10 mois supplémentaires sont à intégrer dans le reliquat de la distribution qui a eu lieu à la CAPA précédente ce qui porte à 31 mois.

Reçus sur la liste d'aptitude SAENES - 2009		
	Prénom - nom	Affectation 08-09
<i>Liste principale</i>		
1	Marie-Madeleine BAUCHET	Université, Caen
2	Rolande PESQUEREL LEFRANCOIS	Collège Kastler, Merville Franceville
3	Dominique VASLOT	CRDP, Caen
4	Marie-Claude LAUZERAY	Rectorat, Caen
5	Isabelle BACON	Rectorat, Caen
6	Annick BRIAND	CROUS, Caen
<i>Liste complémentaire</i>		
7	Isabelle FOUCAULT	Collège Monnet, Fiers
8	Annie POULAIN	IUT, Caen
9	Claude GOHEL	Rectorat, Caen
10	Chantal AUBERT	IUFM, Caen

Reçus sur le tableau d'avancement SAENES - Classe Exceptionnelle - 2009		
	Prénom - nom	Affectation 08-09
1	Brigitte SIDA	Collège Miclot, Portbail
2	Brigitte LEFRANCOIS	Université, Caen
3	Nicole CANU	IA, Alençon
4	Andrée CLEMENTE	Collège Jacquard, Caen
5	Nicole DELAMOTTE	ENSICAEN, Caen

Reçus sur le tableau d'avancement SAENES - Classe Supérieure - 2009		
	Prénom - nom	Affectation 08-09
<i>Liste principale</i>		
1	Catherine LEMIERE	Rectorat, Caen
2	Gisèle BIGER	Lgt Malherbe, Caen
3	Dominique LAPEYROUX-LEILLARD	CIO, Caen
4	Noelle GAMBEY	Université, Caen
5	Patricia RONDEL	LGT Napoléon, L'Aigle
6	Catherine SATIS	Rectorat, Caen
7	Francine RAY	Université, Caen
8	Catherine GOSSELIN	Lycée LeHec, St Hilaire du Harcouet
9	Marie-Laure LAGALLE	IUT, Cherbourg
10	Patricia DELOZIER	LPO, Mortain
<i>Liste complémentaire</i>		
11	Christel NOUVON	Rectorat, Caen
12	Frédéric CERDA	CROUS, Caen
13	Ginette PODEVIN	Collège Mottier, le Teilleul
14	Ludovic LORO	IA, Alençon

Déclaration du SNASUB

CAPA des SASU du 29 mai 2009

La CAPA de ce jour est la première au cours de laquelle seront utilisés les entretiens professionnels, les lettres de motivation et les CV pour la promotion ou l'avancement de nos collègues.

Le SNASUB défend le principe de barèmes identiques pour tous quelque soit le lieu d'affectation, avec des éléments objectifs sur lesquels on puisse s'appuyer pour procéder à un classement. Cela nous semble la seule solution pour respecter le principe d'égalité de traitement. Or, désormais, des éléments extérieurs aux barèmes peuvent bouleverser les classements.

Ainsi, les tableaux d'avancement et la liste d'aptitude pourront être modulés en cours de CAPA par les entretiens professionnels qui agiront comme critères discriminants. Nous rappelons notre opposition à ces entretiens qui risquent de diviser les collègues. La carrière et la rémunération dépendrait alors du supérieur hiérarchique. Les entretiens professionnels ne vont pas créer du lien mais briser ceux qui existent.

Mais il a aussi été décidé de demander un CV et une lettre de motivation pour la liste d'aptitude sans que cela soit une obligation réglementaire. Nous nous opposons à ces pratiques car elles dessaisissent les délégués du personnel de leur rôle en introduisant des données très aléatoires.

La lettre de motivation, c'est-à-dire une forme littéraire (comme l'entretien professionnel), devrait servir à reclas- ser les agents. Mais comment hiérarchiser les lettres de motivation sachant que cela fait appel à la subjectivité ? Cela paraît raisonnable de croire l'exercice impossible. Le CV, quant à lui, est une incongruité car cela signifie que l'Éducation nationale ne connaît pas ses agents. Dans le service public, un CV cela s'appelle un état de service ! L'exigence de ces documents aligne notre fonctionnement sur les méthodes du privé, en attendant que les fonctionnaires soient tous considérés comme du personnel quasi contractuels dans les années à venir ! C'est en tout cas le chemin que propose le rapport Silicani qui doit servir de base à la refonte du statut de la fonction publique.

Mais nous ne mythifions pas les barèmes car ils sont eux-mêmes attaqués de l'intérieur. La référence au « poste doté d'une NBI » ou « l'intérim de fonctions officialisé » crée des distorsions entre les postes que l'on cherche de plus en plus à distinguer pour justifier l'individualisation de nos carrières et de nos rémunérations. Bien sûr, si l'on veut faire le « petit jeu des différences », on peut tout légitimer et faire la démonstration que nous sommes tous différents, que nos postes sont différents, que nos « compétences » sont différentes. Si l'on doit payer les salariés en fonction de leurs compétences, alors ce sera la fin des grilles indiciaires et la fin du SMIC. Tous ces éléments mis en avant correspondent à une volonté politique d'effacer les repères collectifs et de diviser les personnels. La cotation des postes de fonctionnaires lors de la mise en place de la PFR viendra renforcer cette logique.

Tout ceci nous paraît donc extrêmement dangereux pour les agents et pour la fonction publique. Nous réclamons :

- le retour à un barème s'appuyant sur l'ancienneté ;
- la suppression des lettres de motivation et les CV pour la liste d'aptitude.
- l'abrogation des textes relatifs aux entretiens professionnels.
- le maintien du principe de la séparation du grade et de l'emploi car tout poste relevant de notre catégorie doit pouvoir être accessible par tous ceux de la catégorie.
- une augmentation générale des salaires en lieu et place d'une politique indemnitaire basée sur le mérite, notamment avec la PFR.

Le SNASUB se déclare disponible pour un front syndical le plus large sur cette base.

Pour le SNASUB, chaque collègue compte !

Permanence syndicale quotidienne (13h30 - 17h30) : 09.77.50.72.99 /06.11.64.15.57

<http://www.snasub-caen.fr/>

Mouvement SAENES 2009-2010

NOM PRENOM	Affectation 2008-09	Affectation 2009-2010
ANGOT HACOUT Sandrine	DRDJS	CROUS
BOUHALLIER Emilie	Col. CEAUCE	Col. ECOUCHE
BOULEY Nelly	CDDP ALENCON	Col. RACINE ALENCON
BRIZION Denis	LYC.LAPLACE	Col. PAGNOL
DAUVIN Bérengère	IUT CAEN	RECTORAT
DENYS Magalie	Col. HONFLEUR	RECTORAT
DESODT Bruno	DRDJS	Lyc.LAPLACE
DUHOUX M.Christine	Lyc.GUEHENNO FLERS	Col. ATHIS DE L'ORNE
ETOUNGOU NGONO Céline	-	Lyc. CHEVALIER DOMFRONT
GALVEZ Verene	Col. AUNAY SUR ODON	RECTORAT
GAUTIER Laurence	Lyc. TOCQUEVILLE CHERBOURG	IUT, CHERBOURG
HOLE Michèle	IA ALENCON	LP LECLERC ALENCON
JACOB Yann	LP DIVES SUR MER	RECTORAT
KASZKOWIAK Nathalie	GRETA FLERS	Lyc. CURIE VIRE
KIMINOUE Armand	-	IA CALVADOS
LAGALLE M.Laure	IUT CHERBOURG	ECOLE INGENIEURS CHERBOURG
LE NAGARD Virginie	-	Col. DEAUVILLE
LE TALLEC Pierre	Col. BREHAL	Col. MONTMARTIN SUR MER
LECHEVREL Claire	-	RECTORAT
LEMERRE Michel	Col. VILLEDIEU LES POELES	Col. VILLEDIEU LES POELES
LEPAS M.Line	RECTORAT	Lyc. DUMONT D'URVILLE
MARTIN Valérie	RECTORAT	Col. ST SAUVEUR LENDELIN
MONROCQ Isabelle	Col. TREVIERES	Lyc. CAUMONT BAYEUX
NATIVELE Alexa	Lyc. ROSTAND CAEN	Col. TREVIERES
PERON-BRANDON A.Laure	CREPS HOULGATE	RECTORAT
PESNEL Sylvie	IUT CAEN	Lyc. ROSTAND CAEN
POULAIN Elisabeth	Lyc. GUEHENNO FLERS	Lyc. MORANDIERE GRANVILLE
ROBILLARD Karine	IA CALVADOS	RECTORAT
ROGER Lionel	IA CALVADOS	DRDJS CALVADOS
ROUTIER Nathalie	GRETA FRESNEL CAEN	CROUS

**Les commissaires paritaires SNASUB
se tiennent à votre disposition
pour toute information complémentaire.**

CONCOURS EXTERNE SECRETAIRE ADMINISTRATIF

ADELEE Mélanie Céline	10	ADMIS
ARLEY Lucie Agathe Camille	2	ADMIS
AUTRET (BLONDEL) Hélène Valérie	13	ADMIS
BARASSIN Guillaume	10	INSCRIT SUR LISTE COMPLEMENTAIRE
BARBAUD Soline	11	INSCRIT SUR LISTE COMPLEMENTAIRE
BOURMAUT Matthieu Marc Jean-Luc	16	INSCRIT SUR LISTE COMPLEMENTAIRE
BUNEL (PEAN) Céline Pascale Simone Joc	3	ADMIS
CADOT Aurore Anne Danielle	12	ADMIS
CAILLON (CAILLON) Catherine	1	ADMIS
CHOSSIS Marie-Lou	16	ADMIS
DAVID (TABOUREL) Véronique Ghislaine Jacques	9	INSCRIT SUR LISTE COMPLEMENTAIRE
DEL BON Anicee Karine	20	INSCRIT SUR LISTE COMPLEMENTAIRE
DELAIN Ingrid	17	ADMIS
DOUAL Lucile Bernadette Vintian	6	ADMIS
DUBOST Sophie Gaëlle	13	INSCRIT SUR LISTE COMPLEMENTAIRE
FAUQUENOT Pauline	17	INSCRIT SUR LISTE COMPLEMENTAIRE
GERGAUD Thomas Hubert	7	INSCRIT SUR LISTE COMPLEMENTAIRE
GETUAH Belinda Aba	15	ADMIS
HUET Bérénice Nicole Monique	2	INSCRIT SUR LISTE COMPLEMENTAIRE
JEREZ LECLERC Diana	9	ADMIS
L'EBRELLEC Éric Louis Robert	14	INSCRIT SUR LISTE COMPLEMENTAIRE
LAIR Thomas	8	INSCRIT SUR LISTE COMPLEMENTAIRE
LAUNAY Hélène Céline Julie	5	INSCRIT SUR LISTE COMPLEMENTAIRE
LE GUEN Mathilde Marie	8	ADMIS
LEGRAND (LEGRAND-DEVILLERS) Hélène Yvette Thérèse Del	15	INSCRIT SUR LISTE COMPLEMENTAIRE
LEGROS Nicolas Damien	3	INSCRIT SUR LISTE COMPLEMENTAIRE
LEMAITRE Aurore Mélina Claire	1	INSCRIT SUR LISTE COMPLEMENTAIRE
LEPELLETIER Arthur Louis Patrick	5	ADMIS
MAZOUZI (YACOUBI) Salima	18	INSCRIT SUR LISTE COMPLEMENTAIRE
NOEL Sonia	7	ADMIS
POTIER Emmanuel Loïc	4	INSCRIT SUR LISTE COMPLEMENTAIRE
PUISSET Erika Cindy Michelle	6	INSCRIT SUR LISTE COMPLEMENTAIRE
RENOUF Mélanie Nadia Marie	11	ADMIS
SEVERIN Claude Claire	14	ADMIS
SOKOL Audrey	12	INSCRIT SUR LISTE COMPLEMENTAIRE
TIREL Nicolas Alain Pierre	4	ADMIS
TOCQUEVILLE (LUGAND) Solene	19	INSCRIT SUR LISTE COMPLEMENTAIRE

CONCOURS INTERNE SECRETAIRE ADMINISTRATIF

AMOURDEDIEU Elisabeth	3	ADMIS
CONDETTE Guillaume Claude Yves	2	ADMIS
COUTANCES Cécile	1	INSCRIT SUR LISTE COMPLEMENTAIRE
FAROUX (ROYER) Isabelle Sophie Renée	10	INSCRIT SUR LISTE COMPLEMENTAIRE
GRYNTUS Catherine	5	ADMIS
GUILLOTIN Anne Marie Noëlle Sabrina	8	INSCRIT SUR LISTE COMPLEMENTAIRE
HUREL Sylvie	2	INSCRIT SUR LISTE COMPLEMENTAIRE
HYRCZA (HYRCZA) Mylene	5	INSCRIT SUR LISTE COMPLEMENTAIRE
JEANNE (LEGARDINIER) Sylvie Michèle Marie-Made	4	INSCRIT SUR LISTE COMPLEMENTAIRE
LAMACHE (THOMINE) Christine Jeanne Marie Ma	6	INSCRIT SUR LISTE COMPLEMENTAIRE
LEMONNIER (BACON) Isabelle Marcelle Danièle	12	INSCRIT SUR LISTE COMPLEMENTAIRE
LETELLIER (ANJOT) Carine Yvette Micheline	9	INSCRIT SUR LISTE COMPLEMENTAIRE
LORIN Bénédicte Elisabeth Maril	3	INSCRIT SUR LISTE COMPLEMENTAIRE
MOUSSONGO (MARINIER) Agnès Jeanne	6	ADMIS
MOUTIER Julie	1	ADMIS
PITREL Ghislaine Pauline Charlot	7	INSCRIT SUR LISTE COMPLEMENTAIRE
RUVAULT (LAIR) Jacqueline	4	ADMIS
TRAVERS Christine	11	INSCRIT SUR LISTE COMPLEMENTAIRE

EXAMEN PROFESSIONNEL SAENES CLASSE EXCEPTIONNELLE

BOISGONTIER (DELOZIER) Patricia	2	INSCRIT SUR LISTE COMPLEMENTAIRE
CIARAVOLA (RENEE) Florence	3	ADMIS
DESRAME (LEMIERE) Catherine	1	ADMIS
LAROSE Catherine Suzanne Henriët	1	INSCRIT SUR LISTE COMPLEMENTAIRE
MASINO (MARIE) Séverine	3	ADMIS
MOUCHEL Anne-Marie Angèle Jeanine	3	INSCRIT SUR LISTE COMPLEMENTAIRE
REMANDE (RONDEL) Patricia Madeleine Muguet	2	ADMIS
SATIS Catherine	3	ADMIS

Postes vacants à l'issue de la CAPA des SAENES

(29 mai 2009)

A l'issue de la CAPA, un certain nombre de postes restent vacants.

Ils doivent être attribués à des fonctionnaires. Voici l'ordre d'affectation des SAENES :

- intégration dans le corps par liste d'aptitude
- intégration dans le corps par concours interne
- intégration dans le corps par concours externe
- intégration dans le corps par détachement
- intégration dans le corps en tant que Ancien combattant et victime de guerre (ACVG)
- intégration dans le corps en tant que travailleur handicapé
- intégration dans le corps par liste complémentaire du concours alternant la liste complémentaire du concours interne puis la liste complémentaire du concours externe.

CALVADOS (19 postes)

- Rectorat : 4
- IUT, Caen : 2
- Collège Allais, Honfleur : 1
- Lycée Laplace, Caen : 1
- IA, Hérouville St Clair : 5
- collège Lemaître, Aunay/Odon : 1
- collège Castel, Argences : 1
- LP Jooris, Dives/mer : 1
- LP Liard, Falaise : 1
- collège Allais, Honfleur : 1
- LGT Cornu, Lisieux : 1

MANCHE (4 postes)

- Collège Grillard, Bricquebec : 1
- CIO, Cherbourg : 1
- lycée Tocqueville, Cherbourg : 1
- collège Doisneau, Tourlaville : 1

ORNE (10 postes)

- LP Mézen, Alençon : 1
- CDDP, Alençon : 1
- DDJS, Alençon : 1
- IA, Alençon : 1
- IUT, Damigny : 1
- LGT Guéhenno : 1
- LGT Guéhenno : 1
- CIO, L'Aigle (Mortagne) : 1
- collège René Goscinny, Céaucé : 1
- collège Grenier, Le Mêle/Sarthe : 1

NOS COMMISSAIRES PARITAIRES

titulaires

Sylvie DORE,
LPO Sorel
Avenue du Labrador,
14 600 HONFLEUR
02.31.81.68.68

François FERRETTE,
Inspection académique de l'Orne
Place Bonet,
61 000 Alençon
08.77.50.72.99

suppléantes

Andrée CLEMENTE,
Collège Jacquard,
1, rue de Flandre
14 000 CAEN
02.31.75.33.30

Danielle MOREL
Rectorat de Caen
168, rue caponière
14 000 CAEN
02.33.32.53.02